

Contribution de la Belgique au rapport demandé par le point 11 de

1

du 4 décembre 2006

Résumé opérationnel

Cette contribution consiste en une consolidation et une mise à jour des contributions

I. Généralités

Les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, faits à Genève le 8 juin 1977, ont été approuvés par la loi belge du 16 avril 1986. Les instruments de

ratification de la Belgique ont été déposés à Berne, auprès du Conseil fédéral suisse, le 20 mai 1986. Les Protocoles additionnels sont entrés en vigueur en Belgique le 20 novembre

La CIDH fonctionne sous la tutelle du Ministre des Affaires étrangères : celui-ci désigne

Sont représentés au sein de la Commission : le Premier Ministre et les Ministres ayant en charge les Affaires étrangères, la Justice, la Défense, l'Intérieur, la Santé publique et la

Coopération au développement.

La Commission comprend aussi des représentants des entités fédérées de l'Etat belge à

Le CIDI belge est l'une des premières Commissions de mise en œuvre du reste

[REDACTED]

Gouvernement, qui les a approuvées. Un projet de loi a ensuite été déposé au Parlement. Ce projet est devenu la loi du 22 mai 2006 modifiant certaines dispositions de la loi du 17 avril 1878 contenant le Titre préliminaire du Code de Procédure pénale, ainsi qu'une disposition de la Loi du 5 août 2002 relative aux violations graves du droit international

2. Personnel qualifié

Le CIDH s'est aussi penché sur la désignation et la formation du personnel qualifié en

ainsi que la participation à la diffusion de ces règles et à la formation au sein de la Défense.

A aussi été édictée une « Directive sur l'enseignement du droit des conflits armés et des règles d'engagement au sein des Forces armées » (Ordre Général J/815 du 8 février 1996). Cette Directive fixe le cadre général de cet enseignement en vue de l'uniformiser, tant en ce qui concerne le contenu à connaître que le temps nécessaire à l'enseigner.

L'objectif de la formation est de donner à chaque militaire les connaissances de base nécessaires pour assumer les responsabilités afférentes à sa fonction et à son grade, et ce aux différents moments de la carrière militaire. L'enseignement est intégré dans les programmes d'instruction militaire de base et dans la formation continue. La Directive

et instrument international. Le 28 juin 2000, la Belgique a fait une déclaration concernant

l'article 87, § 1^{er} et § 2, et l'article 31, § 1^{er}, c, du Statut.

1. Le 1^{er} juin 2000, le Conseil d'Etat a adopté la Déclaration de Conseil

7 Protection des biens culturels

La Belgique est Partie à la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des

La Belgique a déposé son instrument de ratification le 16 décembre 1991 et a fait des

Protocole II (mines et pièges) modifié, du 3 mai 1996, approuvé par la loi du 10 août 1998.

Protocole V (restes explosifs de guerre) du 28 novembre 2003. La Belgique n'a pas encore ratifié ce Protocole.

- Convention de Paris du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, approuvée par la loi du 21 décembre 1996.
- Convention d'Ottawa du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du

destruction, approuvée par la loi du 10 août 1998.

Une « Commission d'évaluation juridique des nouvelles armes, des nouveaux moyens et

10. Bureau national de renseignements

La section militaire du Bureau national de renseignements (BNR) a été mise sur pied par le Ministère de la Défense. Ceci répond à l'un des engagements pris par la Belgique lors

~~de la signature de la Convention de Genève et du Protocole de Genève en~~

belge à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (novembre 2007) qui avait pour thème global « Ensemble pour l'humanité ». C'est ainsi

13 Annexe 1 - Le moment de crise de la XXVIII^e Conférence internationale

Les partenaires sont essentiellement l'UNICEF, l'Office des Droits de l'Homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et des organisations locales. Les programmes sont menés en République démocratique du Congo, dans la Région des Grands Lacs et au Soudan.

La Belgique apporte aussi un appui aux pays en développement qui sont partenaires de la Coopération, pour les aider à prendre les mesures nationales afin de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le rôle de la Belgique dans la lutte contre les violences

Il s'agit de dire à nos élèves de matières telles l'éducation à la

la

citoyenneté, la morale, la religion, l'histoire, la géographie, ...

La diffusion par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone

Des conférences en lien avec l'actualité du DIH sont également organisées en

collaboration avec les cellules universitaires de DIH.

- Formation du personnel de l'éducation

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone mène des activités de sensibilisation et de formation aux « normes humanitaires », auprès du personnel et des responsables chargés de l'Enseignement en Communauté française :

Enseignement primaire, secondaire, supérieur (Hautes Ecoles pédagogiques) et Mouvements de jeunesse.

En Communauté française de Belgique, le Conseil de l'Enseignement des Communes

et des Provinces (CECP) a rendu obligatoire la formation « Les actions humanitaires :

de Bruxelles, International Association for Humanitarian Policy and Conflict Research et la Katholieke Universiteit Leuven.

[A colloque a porté sur le contexte géopolitique et le droit qui lie ces compagnies privées